

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 08/04/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Conseiller excusé : Sylvie CAILLAUD

Secrétaire de séance : Vincent MICHEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-30-05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS DU PATI 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

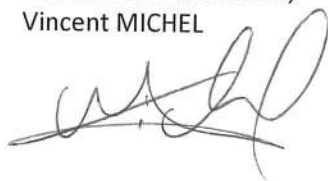
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix « Pour ») :

DECIDE

Article unique : d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 237 951.52 €	1 237 951.52 €
FONCTIONNEMENT	1 810 843.24 €	1 810 843.24 €
TOTAL	3 048 794.76 €	3 048 794.76 €

Le Secrétaire de séance,
Vincent MICHEL



Le Maire,
Patrice BERTRAND

